

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Montréal.

Paraissant le Samedi.

SOMMAIRE

LETTE de Sa Sainteté LÉON XIII à l'Association des catholiques hongrois. — ALLOCUTION du P. MONSABRÉ à l'issue de la messe de communion pascale à Notre-Dame de Paris. — CHRONIQUE DIOCÉSAINE ET PROVINCIALE: Visite de Mgr de Montréal à Saint-Jérôme; réunion des congrégations des hommes à Saint-Henri des Tanneries et à Saint-Jean-Baptiste; réunion du conseil de la société de colonisation; exécution de Milloy; quinzième anniversaire



SOMMAIRE

de la société Saint-Vincent de Paul à Québec; Nouvelle maison de réforme à Lévis; nécrologie. — LES SACRÉES CONGRÉGATIONS ROMAINES: leur historique, leur but (suite) — SAINT-JEAN DE LATRAN. — NOUVELLES DE L'ÉTRANGER: -Décision importante rendue par les tribunaux à New-York; retour du P. Perry à Londres; mort d'un confrère de la Bonne mort; un trait digne d'admiration. — A propos de charité. — Décès de la semaine.

LE NUMÉRO
2 cents

PREUX DE L'ABONNEMENT
6 mois, 55 cents — Un an, une piastre

LE NUMÉRO
2 cents

Permis d'imprimer: † EDOUARD CHS., Evêque de Montréal.

Adresser toutes les communications à M. P. Dupuy.

Bureaux: rue Saint-Gabriel, 25.

PRIÈRES DES QUARANTE-HEURES

Lundi, 23 Avril — Saint-Lazare.
Mercredi, 25 “ — Sainte-Adèle.
Vendredi, 27 “ — Saint-Hubert.

Dimanche, 22 Avril -- 4^o Dimanche après Pâques.
Semi-double, ornements blancs.

OFFICES EXTRAORDINAIRES

Cathédrale.

Mercredi, 25 avril, procession de la Saint-Marc à 8 h. $\frac{1}{2}$.

Notre-Dame.

Dimanche, 22 avril, messe de l'Intérieur de N. S. Jésus-Christ. Fête de 1^{ère} classe.

Sourdes-Muettes (rue Saint-Denis.)

Jeudi, 26 avril, à 6 h. $\frac{1}{2}$ a.m., Sa Grandeur Mgr. de Montréal donnera la Confirmation.

Saint-Patrice.

Jeudi, 26 avril, à 8 h., Sa Grandeur Mgr de Montréal donnera la Confirmation dans cette église.

LETTRE DE SA SAINTETÉ LÉON XIII.

Sa Sainteté Léon XIII a daigné adresser à l'Association des catholiques hongrois la lettre suivante en réponse à une adresse rédigée par cette association à l'occasion du congrès régional catholique d'Oroshaza :

“ CHERS FILS, SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

“ La lettre pleine de déférence que vous Nous avez adressée, après la réunion tenue à Oroshaza, Nous a été un très agréable témoignage de votre absolue fidélité, et de votre insigne dévouement envers Nous. Nous ne pouvions manquer, en effet, d'être satisfait de ce que vous Nous y dites des commencements et des progrès heureux de votre société, de votre zèle unanime à défendre et à propager, sous la direction et sous les auspices de l'autorité ecclésiastique, la foi catholique dans le royaume de Hongrie et à procurer le salut du prochain.

Nous sommes particulièrement réjoui des résolutions que vous annoncez avoir été prises à la récente assemblée, pour l'éducation de la jeunesse selon la saine doctrine, pour la plus large propagation possible des écrits propres à préserver et à maintenir l'intégrité de la foi au moyen de journaux et de livres. Et certes, rien ne peut Nous être plus cher et plus à cœur, alors que Nous sommes témoin de l'accroissement continu de l'audace des impies et de leurs efforts multipliés pour corrompre partout la foi et les mœurs, que de voir d'un autre côté redoubler et s'enflammer le zèle des bons, qui s'efforcent activement de réparer les maux faits à la religion, de défendre la cause de la vérité, le culte de la piété et de toutes les vertus.

Nous espérons donc fermement que le soin vigilant que vous apporterez à mettre à exécution les projets que vous avez conçus et arrêtés, sera d'un grand secours et adoucissement aux évêques et d'une grande utilité à tous les fidèles de Hongrie. Nous adressons maintenant Nos prières au Dieu tout-puissant pour qu'il regarde favorablement votre association, et lui donne le succès et la protège ; que lui-même dirige vos pas, qu'il éclaire vos esprits et fortifie vos mains, pour que vous accomplissiez heureusement votre œuvre et que vous vous réjouissiez dans sa miséricorde. Enfin, comme gage de l'abondance des célestes faveurs et en témoignage de Notre paternelle charité, Nous vous donnons très affectueusement à tous et à chacun de vous la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 8 mars 1883, l'an six de Notre pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

UNE ALLOCUTION DU R. P. MONSABRÉ.

Le saint jour de Pâques six mille hommes ont reçu la communion à l'église de Notre-Dame de Paris des mains de Mgr le co-adjuteur, du R. P. Monsabré et de deux chanoines de la Métropole.

Après la messe, le P. Monsabré a prononcé l'allocution suivante qui a vivement ému tous les assistants.

“ MESSIEURS,

“ L'Église veut que les louanges de l'Esprit-Saint retentissent dans les actions de grâces que nous rendons à Dieu pour ses grands-bienfaits, parce que l'Esprit-Saint est le don suprême de l'amour divin. Tous ensemble nous avons maintes fois béni et confessé, après nos communions, le Père qui remplit de son immense majesté le ciel et la terre, dont la parole féconde a fait jaillir du néant le monde et ses harmonies, à qui nous devons de vivre, de régner sur les créatures et d'être destinés à l'éternelle et ineffable béatitude de la vision divine : le Fils, substantielle et vénérable image de Dieu qui l'engendre, humilié pour nous dans le sein d'une Vierge, victime de nos péchés, restaurateur de l'humanité déchuë, vainqueur de la mort, source de toutes les grâces, fondateur de la société chrétienne. C'est aujourd'hui le tour de l'Esprit-Saint dont nous avons appris à connaître les sublimes opérations dans les sacrements de notre régénération et de notre perfectionnement : *Sanctum quoque Paraclétum Spiritum.*

“ Lui rendre hommage, Messieurs, ce n'est point détourner votre attention du grand mystère qui vient de sanctifier vos âmes ; car là où est Jésus-Christ, là est son Esprit. Il le respire en tous ceux qu'il vivifie. S'il vous donne sa chair et son sang dans l'Eucharistie, croyez bien qu'il ne veut pas s'en tenir à l'union purement transitoire de votre âme avec sa personne adorable : son dessein est de rester avec vous quand le sacrement sera consumé, et ce dessein s'exécute par l'union permanente de votre esprit avec son Esprit.

“ On le perd par le péché, ce don exquis de l'amour divin ; mais il laisse dans les caractères sacramentels des traces de son passage, des signes de rappel que ne peuvent effacer ni les sacrilèges efforts de nos actes coupables, ni la fange de nos habitudes dépravées. Chassé de l'âme, il est tout prêt à rentrer dans son temple profané dès que l'aspersion du sang de Jésus-Christ l'aura purifié et qu'on y pourra célébrer de nouveau les mystères divins.

“ Or, l'aspersion du sang de Jésus-Christ, vous l'avez reçue par la pénitence ; les mystères divins, vous venez d'y participer. Réjouissez-vous, Messieurs, Jésus Eucharistie va vous rendre son Esprit et faire revivre les prodiges de lumière et de force qui ont illustré votre régénération par le baptême et votre enrôlement dans la milice du Christ par la confirmation.

“ Sauveur bien-aimé, exhalez encore une fois votre divin souffle et dites à tous ces hommes que vous possédez en ce moment ce que vous avez dit à vos apôtres : *Accipite Spiritum Sanctum*. Et vous, Esprit-Saint, venez : *Veni, Sancte Spiritus*.

“ Vous êtes lumière : Eclairiez nos âmes et faites-les marcher droit à travers les si nombreuses erreurs qui conspirent contre les principes de la foi. Ne permettez pas que nous soyons séduits par les sophismes auxquels se laissent prendre tant d'esprits faibles. Restaurez et fortifiez en nous l'esprit chrétien que nous avons reçu au baptême et préservez-le des monstrueux alliages qui le deshonnorent.

“ Pendant que les fils d'iniquité s'efforcent de cacher au monde la face adorable de Dieu, faites-nous penser à lui, révélez-nous ses infinies perfections, réveillez en nous le souvenir de ses bienfaits ; montrez-le-nous en toutes choses ; que ses enseignements, ses desseins, sa volonté, sa sainteté, soient la mesure de nos connaissances, de nos jugements, de nos affections, de nos actes, de nos vertus. Que la gloire qu'il nous a promise étouffe en nos cœurs chrétiens l'estime des biens périssables et menteurs auxquels l'esprit du siècle attache une si grande importance. Et puisque nous sommes, sous le rayonnement de vos dons, lumière dans le Seigneur, faites-nous marcher comme des enfants de lumière. Assez d'autres s'égareront dans la nuit profonde du mensonge, que tous ceux qui sont ici demeurent dans la vérité !

“ Esprit de Dieu, vous êtes force : Affermissez en nous la liberté chrétienne et délivrez-nous pour jamais de tous les esclavages. Donnez-nous le courage de toujours penser, parler et agir conformément aux principes de notre foi ; de faire prévaloir ces principes contre toutes les contradictions des pouvoirs, de l'opinion et des passions et de ne nous laisser humilier ou enchaîner ni par la peur ni par la honte, ni par la mollesse. En tous nos combats, faites-nous si bien sentir votre victorieuse assistance que nous puissions traverser le front haut les vils troupeaux d'esclaves qui flattent les pouvoirs prévaricateurs, se laissent mener par l'opinion, se traînent humiliés sous le joug honteux de leurs passions et leur apprendre, par notre noble et généreuse indépendance, que là où est l'Esprit de Dieu, là est la liberté : *Ubi Spiritus ibi libertas*.

“ Esprit de lumière, faites-nous si bien comprendre le prix de la vie chrétienne et la féconde vertu de la grâce que nous n'ayons rien plus à cœur que de fermer nos âmes aux envahissements du péché et de préserver nos œuvres de la stérilité qui trop longtemps les a déshonorées afin que nous puissions être, en toutes choses, le peuple que Dieu agréa : *Populum acceptabilem*.

“ Esprit de force, faites-nous renoncer à l'impiété et aux désirs du siècle, résister aux entraînements de la vie mondaine, vivre sobriement, justement et pieusement au milieu des tentations qui nous invitent à l'abus du bien-être et des plaisirs, à l'âpre et déloyale

recherche des honneurs et des biens de ce monde, à l'oubli de Dieu et des saintes lois de l'amour chrétien, passer, enfin, comme des étrangers sur cette terre, l'œil toujours fixé vers le ciel, objet de notre bienheureuse espérance.

“ Esprit de lumière, pénétrez-nous d'une profonde estime pour l'honneur que Dieu nous a fait en nous associant, par la paternité chrétienne, à sa paternité surnaturelle.

“ Esprit de force, faites-nous accomplir sagement, noblement, héroïquement les devoirs de cette paternité chrétienne, par l'enseignement, l'exemple, la protection. Si nous sommes doux et dociles comme des agneaux dans les offices de notre vie civique, rendez-nous intrépides comme des lions quand il s'agira de revendiquer les droits du baptême et de soustraire l'enfance chrétienne aux profanations des outranciers du laïcisme.

“ Esprit de lumière, Esprit de force, nous ne savons quelles douleurs nous prépare l'iniquité triomphante. Mais, quoi qu'il arrive, rappelez-vous que nous sommes les membres et les cohéritiers du Christ martyr, et jusqu'au bout de l'épreuve, configurez-nous par la patience à ses douleurs, afin que nous participions à sa gloire : *Si compatimur ut et conglorificemur*.

“ Il vient, Messieurs, il est venu le lumineux et tout-puissant Esprit de Dieu. A l'heure où je vous parle, le Christ que vous avez reçu dans la sainte communion le respire en vos âmes.

“ Il me semble le voir réparer et graver plus profondément les traits de votre physionomie divine, rétablir et affermir vos puissances sacerdotales, creuser de mystérieux canaux pour recevoir les grâces de choix dont vous avez besoin en ces temps difficiles, consolider l'armure dont vous fûtes revêtus au jour de votre enrôlement dans la milice de la foi. Abreuvés de sa lumière et investis de sa force, allez et montrez-vous ce que vous ont faits les sacrements de baptême et de confirmation : les enfants de Dieu et les soldats de son Fils Jésus-Christ. ”

CHRONIQUE DIOCÉSAIN ET PROVINCIALE.

Samedi dernier, S. G. Mgr de Montréal, accompagné de M. le curé Labelle, de MM. Charlebois, curé de Sainte-Thérèse, Proulx et Corbeil, professeurs au séminaire de Sainte-Thérèse, et Gratton, secrétaire-particulier, est arrivé à Saint-Jérôme au bruit des cloches et des salves d'artillerie.

Sur le parcours de la gare au presbytère était massée toute la population du village, empressée de recevoir la bénédiction du premier pasteur du diocèse, et montrant, par son attitude, toute la joie que lui causait cette visite si ardemment désirée.

Les abords du presbytère avaient été décorés avec des bande-

rolles, des drapeaux, des lanternes vénitienes et un arc de triomphe en verdure sur lequel on lisait les inscriptions suivantes :
Bienvenue à Notre Evêque. Nos cœurs lui appartiennent. Respect et obéissance à l'autorité. Bénissez nous, nous et nos entreprises.

A sa descente de voiture Sa Grandeur, saluée par le corps de musique de saint-Jérôme, a donné sa bénédiction aux nombreux assistants pieusement agenouillés autour de l'arc de triomphe.

Le lendemain, l'église de Saint-Jérôme était remplie, de bonne heure, par la foule des fidèles, venue pour assister à la messe pontificale.

Sa Grandeur a officié, ayant pour prêtre assistant M. Charlebois ; pour diacre d'honneur MM. J. B. Proulx et A. Corbeil ; pour diacre d'office le R. P. Laroche, supérieur des Religieux de Sainte-Croix de Saint-Jérôme, et M. Pelletier, vicaire de Saint-Jérôme. Les cérémonies étaient sous la direction de M. Gratton, prêtre de l'évêché.

Après l'Évangile Sa Grandeur a adressé du trône une allocution dont nous allons essayer de donner les grands traits :

L'Église, a dit Monseigneur, célèbre aujourd'hui la fête du patronage de saint Joseph, protecteur de l'Église universelle, et premier patron du Canada. Nous devons méditer particulièrement en ce jour sur ce qui se passait dans la famille de Nazareth, et sur les exemples que nous donnaient ses trois membres : Jésus, Marie, Joseph, pour en tirer des enseignements pratiques. Joseph était le chef ; il était juste ; tous ses ordres étaient données avec justice ; toutes ses actions étaient guidées par la justice. Les pères de familles doivent méditer cette qualité de Joseph pour y conformer leur conduite.

Quant à la sainte Vierge, l'Ange la salua en lui disant : Vous êtes pleine de grâces ; le Seigneur est avec vous ; et toujours elle fut pleine de grâces ; dans sa conception comme dans toute sa vie, aussi fût-elle choisie pour être la mère du Fils de Dieu.

Le plus grand de ces trois personnages ; le plus saint, Jésus, s'est fait le serviteur, obéissant, soumis, comme le plus humble des fils à sa mère, à son père.

Voilà la famille de Nazareth, le modèle de la famille chrétienne.

Nous y voyons Joseph travaillant sans repos de son humble métier de charpentier, ne se lassant jamais devant les difficultés du travail, afin de subvenir aux besoins de sa famille.

Quel exemple pour vous, pères de familles.

Imitez Joseph qui fut toujours le protecteur, le gardien, le nourricier.

Quand vous avez des tribulations dans vos travaux, pensez à celles de Joseph travailleur.

Quand vous avez des inquiétudes pour vos enfants, pensez aux misères éprouvées par Joseph pendant qu'il protégeait la fuite de sa famille en Égypte.

Et vous, mères de familles, méditez la conduite de Marie, de

Marie toujours pleine de grâces, digne d'être toujours accompagnée de Jésus.

Que dans votre famille, pères et mères chrétiens, les ordres soient toujours doux, justes comme les ordres donnés par Joseph, et alors, comme Jésus, vos enfants seront heureux de vous obéir. On arrive ainsi à n'avoir plus d'ordre à donner, mais simplement des désirs à exprimer.

La famille chrétienne, la famille semblable à celle de Nazareth, c'est le paradis sur la terre.

Et quand la douleur viendra s'abattre sur vous, soit par les maladies de vos enfants, soit même par la mort, pensez dans votre affliction à la douleur de Marie pendant la Passion de son Divin Fils.

Quant à vous, enfants de la famille chrétienne que l'exemple de Jésus soit pour vous un enseignement profitable. C'est le plus grand dans la famille de Nazareth, le plus saint, et il se fait le plus petit, le plus humble, le plus obéissant, travaillant dans l'atelier de Joseph aux plus rudes travaux, toujours soumis, toujours content : travaillez comme Jésus. Attendez-vous aux revers comme lui qui, acclamé d'abord à son entrée à Jérusalem, est, bientôt après, insulté, bafoué par le peuple qui veut le lapider et enfin est conduit au Calvaire pour y être crucifié.

C'est dans la famille chrétienne seule, semblable à la famille de Nazareth, que se trouve cette tranquillité du cœur qui fait le bonheur de la vie.

Et vous, pères chrétiens, puissiez-vous terminer votre vie comme Joseph qui mourut dans les bras de Jésus et de Marie pour aller recevoir au ciel la récompense de ses vertus.

Les imposantes cérémonies de cette messe pontificale ont fait une vive impression sur tous les fidèles.

Après la messe, le maire de Saint Jérôme, M. Villeneuve, accompagné de MM. Nantel et Boisseau est venu aux pieds du trône présenter une adresse à Mgr de Montréal qui a fait une réponse dont voici le sens :

Vous venez d'assister à une de ces belles cérémonies pontificales qui, assez communes dans les cathédrales, sont rares dans les paroisses. Vous y avez vu l'évêque revêtu, des pieds à la tête, des vêtements bénis, et servi, non plus par de simples clercs, mais par les prêtres les plus distingués. Tout cela doit vous montrer combien est grande la dignité du sacerdoce.

Dans votre belle paroisse on a su répondre avec empressement aux appels et aux efforts que votre digne pasteur, que l'on peut appeler l'apôtre de la colonisation, a fait pour le plus grand bien de tous. On y a compris aussi que le devoir des pères de familles était de donner des positions à leurs enfants pour les préserver ainsi des dangers de toute sorte. Les cultivateurs ont fait des cultivateurs procurant à leurs enfants des terres dans les cantons nouveaux ; les hommes des professions libérales ont donné des

professions libérales, et les industriels ont créé pour leurs fils des industries nouvelles. C'est ainsi que Nous irons ce soir bénir la nouvelle fabrique qu'un Montréalais est venu établir dans votre paroisse.

Je ne laisserai pas passer sous silence, la première manifestation publique et empressée au sujet de la décision du Saint-Siège relativement à la question de l'Université Laval. Depuis six ans, depuis la bulle de 1876, la volonté de Rome avait été clairement établie et cependant on avait cru pouvoir en appeler à d'autres juridictions, porter la question jusqu'au parlement, même jusqu'au conseil privé. Quant à Nous, nous avons toujours suivi les ordres de Rome, toutes nos décisions, tous nos actes ont été soumis à Rome et ils en sont toujours revenus avec une complète approbation.

Aujourd'hui le Saint-Père ordonne, tout catholique doit obéir.

De nos jours plus que jamais les universités catholiques sont nécessaires pour que les générations nouvelles soient catholiques. L'éducation catholique de la famille est insuffisante, insuffisante aussi l'éducation catholique de ces collèges dont les bienfaits sont si appréciés parmi nous. Et la preuve que ces bienfaits sont appréciés c'est la renaissance du collège de Sainte-Thérèse. Un horrible incendie l'avait détruit, il paraissait devoir disparaître, eh ! bien, grâce à l'utilité incontestable de cette institution, le public a répondu avec empressement à l'appel de ses dignes et si dévoués professeurs et aujourd'hui le collège de Sainte-Thérèse renaît plus puissant et plus beau. Mais il faut qu'au sortir du collège, le jeune homme trouve, durant l'époque critique de la cléricature une instruction, sérieusement religieuse ; seules les universités catholiques la peuvent donner. Les doctrines saines et religieuses sont nécessaires dans l'étude du droit et dans l'étude de la médecine. Dans cette paroisse vous avez des hommes de professions libérales croyant et pratiquant ; le moyen d'en continuer la génération c'est de favoriser les universités catholiques.

Il faut obéir. Cette obéissance est d'ailleurs facile à celui qui se souvient de Jésus qui obéissait au plus humble.

Entre la messe et les vêpres, chantées pontificalement, Sa Grandeur est allé visiter l'école des filles, dirigée par les sœurs de Sainte-Anne et l'école des garçons, sous la direction des religieux de Sainte-Croix.

Puis Monseigneur s'est rendu, à cinq heures, à la nouvelle fabrique de papier de M. J.-B. Rolland. C'est un superbe établissement, de trois cents pieds de long sur cinquante de large, quia été construit en moins d'un an.

La bénédiction de cette fabrique avait été annoncée à la messe, aussi près de mille personnes avaient-elles bravé les mauvais chemins pour voir une fois encore Sa Grandeur et recevoir sa dernière bénédiction. Monseigneur ayant fait son entrée, accompagné de son clergé, a félicité MM. Rolland père et fils d'avoir doté le pays d'une industrie si utile et qui fournira du travail à hori

nombre de familles ; il les a loués de leurs sentiments religieux, et de savoir si bien se servir des talents que la Providence leur a donnés.

Après ces quelques paroles, Sa Grandeur a procédé selon les prescriptions du rituel, à la bénédiction de la fabrique et du pont jeté sur la rivière du Nord.

M. J.-B. Cousineau, ancien curé de Saint-Louis de Gonzague, dont nous avons annoncé la mort, est décédé à Nice (France) à l'hospice des Frères Saint-Jean de Dieu, le 30 mars dernier, après avoir passé un mois dans cette maison.

Une lettre, reçue récemment, nous apprend que M. Cousineau a fait, pendant tout son séjour à l'hospice, l'éducation des personnes qui l'entouraient et qu'il est mort dans les sentiments de la résignation la plus complète et la plus sacerdotale.

Dimanche dernier, à l'occasion de la fête patronale de la congrégation de la Sainte-Vierge pour les hommes, à Saint-Henri des tanneries, a eu lieu, dans l'église de cette paroisse, à 8 h. du soir, la réunion de plusieurs congrégations sœurs. La cérémonie a été très imposante. Le sermon a été prêché par M. de Repentigny, vicaire à Sainte-Anne de Montréal.

Une cérémonie semblable a eu lieu le même soir à Saint-Jean-Baptiste, où s'étaient rendues les congrégations de Notre-Dame, Saint-Jacques, Sainte-Brigide, du Sacré-Cœur et l'Enfant-Jésus. Le sermon fût donné par le Rév. Père Ponche.

Nous regrettons d'apprendre la mort du Rév. M. Fabien Barnabé, curé de Keeseville, diocèse d'Ogdensburg, comté de N. Y. Ce bon prêtre est décédé à l'âge de 45 ans, après avoir exercé le ministère pendant 21 ans, d'abord dans le diocèse de Montréal, puis dans les Etats-Unis. Une trentaine de prêtres assistèrent à ses funérailles. Protestants comme catholiques encombraient l'Eglise, tant il avait su par son zèle apostolique et ses bonnes manières gagner l'estime de tout le monde. Deux oraisons funèbres furent prononcés, l'une en français et l'autre en anglais par les Rév. MM. Beaudry et Conroy.—Environ 100 voitures accompagnèrent le corps du regretté défunt jusqu'au dépôt. C'est à l'Assomption, le 10 du courant, qu'à eu lieu l'inhumation.

SOCIÉTÉ DE COLONISATION DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL.

A la dernière réunion des membres du conseil d'administration de cette Société, qui a eu lieu à l'Evêché, le 13 du courant, sous la présidence de S. G. Mgr l'évêque de Montréal, et à laquelle assistaient M. le juge Papineau, vice-président, M. le grand vicaire Maréchal, R. P. Lefebvre, Sup. O. M. I., M. Sentenne, curé de Notre-Dame, M. Rousselot, curé, de Saint-Jacques, M. Lonergan, curé de

Sainte-Brigide, M. Labelle, curé de Saint-Jérôme, M. le commandeur de Bellefeuille, M. Vaillan, t Ptre. Trés., M. A. Laroque, sén. et M. le chevalier Huguet Latour, qui agit comme secrétaire.

Il a été résolu :

1. Que la fête du patron de la Société, Saint-Isidore, serait célébrée cette année, le jour de la Pentecôte, 13 mai prochain, à l'église de Notre-Dame ;

2. Qu'il y aurait, après la grand'messe, dans une des salles du Séminaire, une assemblée générale des Directeurs *ex officio*, pour entendre le rapport du Conseil et du trésorier, et pour procéder à l'élection des membres d'un nouveau conseil d'administration pour l'année 1883-84 ;

3. Qu'il y aurait, le vendredi précédent le 11 mai, à l'Evêché, une réunion des membres du conseil d'administration pour la lecture et réception des rapports qui seront soumis à l'assemblée générale du 13 mai.

L'infortuné Timothe Milloy a été exécuté lundi matin dans la cour de la prison. Le jour fatal, le saint Sacrement a été exposé dans l'église Saint-Vincent de Paul jusqu'à 8 h., heure à laquelle a été dite une messe basse pour le repos de l'âme du malheureux supplicié.

Le pauvre condamné s'est préparé chrétiennement à la mort et les secours de la religion ne lui ont pas fait défaut. Le curé de Saint-Vincent de Paul et deux sœurs de la Providence ont été constamment auprès de lui pour maintenir son courage et le préparer à faire une fin chrétienne. Mgr de Montréal, lui-même avait daigné lui rendre visite pour lui apporter ses consolations et lui donner sa bénédiction.

Milloy a passé sa dernière nuit à dire son chapelet et à lire des prières. Il a communié avec beaucoup de ferveur à la messe dite à six heures du matin par le R. P. Cazeau, assisté de M. Lavallée et du R. P. Gadoury.

Nous sommes heureux de faire connaître à nos lecteurs la lettre suivante que nous venons de recevoir :

“ Mobile, 6 avril 1883.

“ Cher monsieur ;

“ Nous nous félicitons d'avoir l'honneur de vous envoyer \$1.25 dans cette même lettre. Les élèves de ma classe française ont voulu souscrire cette somme pour payer les frais que nécessite pour vous l'envoi de l'excellente *Semaine religieuse* de Montréal que vous publiez avec tant de zèle et de succès.

“ Rév. Ph. de Carrière, S. J. ”

On lit dans le *Nouvelliste* de Québec : Le quinzième anniversaire de la fondation de la société Saint-Vincent de Paul, dans cette ville,

sera célébré à la Basilique le 22 avril, par un *Triduum* solennel.

Nos seigneurs les évêques de la province seront tous présents à cette fête qui sera grandiose.

UNION CATHOLIQUE.

Les élections des officiers pour l'exercice 1883-84 ont donné le résultat suivant : Président : M. P. B. Mignault, réélu ; 1er vice-président : M. Charles Chaput ; 2e vice-président : Dr. H. Merrill ; Secrétaire : M. Joseph Desrosiers, réélu ; Trésorier : M. Alphonse Leclair, réélu ; Bibliothécaire : M. Edouard Schmidt ; Assistant-secrétaire : M. J. G. Laurendeau ; Assistant-trésorier : M. Portelance ; Conseillers : MM. B. A. T. de Montigny (ancien président), A. de Bonpart, F. A. Ouimet, S. Lachance, J. C. Auger, Dr. Guérin, S. O. Pelletier.

Une maison de réforme, pour les enfants abandonnés ou incorrigibles, vient d'être établie par le gouvernement à Lévis, elle est dirigée par des religieuses.

Plusieurs des plus jeunes détenus de la maison de réforme de Montréal ont été, ces jours derniers, envoyés à la nouvelle maison de Lévis.

M. Patry, curé de Saint-Paschal, comté de Kamouraska, est mort mardi soir, 10 avril, à l'âge de 68 ans. Il a succombé à une attaque d'apoplexie.

M. Patry était curé de Saint-Paschal depuis 1852. Sa mort presque subite a causé un deuil général dans sa paroisse et dans tout l'archidiocèse.

M. Charles Trudel, curé de Saint-Paul de Chester, diocèse des Trois-Rivières, est mort le 11 avril, succombant à une inflammation des poumons après une courte maladie.

M. Charles Trudel n'était âgé que de 34 ans. Il était fils de feu Charles Trudel, médecin.

Erratum. Une erreur s'est glissée dans le numéro 11 page 212. Il faut lire : 'La Passion se lit aux basses messes du côté de l'Evangile.'

Dans le no. 14, page 277, dans l'article : Miracle attribué à Louis XVI, il faut lire 1793 et non 1773. Tous nos lecteurs auront fait d'eux-même cette rectification.

LES SACRÉES CONGRÉGATIONS ROMAINES.

(Suite.)

S. C. DE LA DISCIPLINE DES RÉGULIERS.—Instituée par le pape Innocent X, en 1649, pour veiller à l'exacte observation des constitutions régulières dans les divers couvents et monastères de l'Italie.—*Préfet* : S. E. le cardinal Ferrieri.—*Secrétaire* : Mgr Ignace Ma-sotti.

S. C. DES INDULGENCES ET SAINTES RELIQUES.—Instituée par Clément VIII, pour résoudre les questions relatives à la concession des indulgences, à la distribution et à l'authenticité des saintes reliques.—*Préfet* : S. E. le cardinal Oreglia di S. Stephano.—*Secrétaire* : Mgr Pie Delicati.

S. C. DE L'EXAMEN DES ÉVÊQUES.—Instituée par Clément VIII, en 1592 ; elle est chargée de prendre les informations nécessaires sur les prêtres proposés pour l'épiscopat.—*Pour la théologie* : LL. EE. les cardinaux Pitra, Panebianco, Ferreira.—*Pour les saints canons* : LL. EE. les cardinaux Pitra et Ferreira.

S. C. DE LA REV. FABRIQUE DE SAINT-PIERRE.—Instituée par Clément VIII, pour assurer l'entretien de la basilique et administrer ses revenus ; c'est sur ce modèle qu'ont été formés les conseils de fabrique.—*Préfet* : S. E. le cardinal Howard.—*Secrétaire* : Mgr Louis Fiorani.

S. C. DE LORETTE.—Instituée le 9 août 1698, par Innocent XII ; elle est chargée de tout ce qui concerne la sainte maison de Nazareth, miraculeusement transportée à Lorette, en 1294.—*Préfet* : S. E. le cardinal Louis Jacobini.—*Secrétaire* : Mgr Jean Capri.

S. C. DES AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES EXTRAORDINAIRES.—Instituée par le pape Pie VII, en 1814, pour s'occuper des intérêts catholiques dans les questions diplomatiques et internationales.—*Secrétaire* : Mgr Marien Rampolla del Tindaro.

S. C. DES ÉTUDES.—Instituée en 1587, par Sixte-Quint, elle forme le conseil de l'instruction publique des États romains.—*Préfet* : S. E. le cardinal de Lucca.—*Secrétaire* : Mgr Agapit Panici.

S. C. DE LA RECONSTRUCTION DE SAINT-PAUL.—Instituée en 1827, par Léon XII, à la suite de l'incendie qui détruisit la basilique de Saint-Paul hors les murs.

PÉNITENCERIE APOSTOLIQUE.—Les éléments de ce tribunal suprême que le Pape investit de son pouvoir de lier et de délier, apparaissent dès l'origine de l'Église. Après des modifications successives, la Pénitencerie reçut sous Benoît XIV, une forme et des règles

invariables. C'est à cette juridiction souveraine de la puissance des clefs qu'il appartient d'absoudre les cas réservés, de délivrer des censures, de commuer les vœux, de délier les serments, de réhabiliter les mariages, de résoudre toutes les difficultés *morales* sur lesquelles le Saint-Siège est consulté.—*Grand Pénitencier* : S. E. le cardinal Bilio.—*Régent* : Mgr Charles Cristofori.

CHANCELLERIE APOSTOLIQUE.—La Chancellerie est, en quelque sorte, le ministère des affaires étrangères de l'Eglise, son institution remonte au pontificat de Lucius III, 1128. Les règles actuelles sont dues au Pape Jean XXII ; elle est chargée de l'expédition des bulles pontificales. *Vice-Chancelier* : S. E. le cardinal de Luca.—*Régent* : Mgr Charles Cristofori.

DATERIE APOSTOLIQUE.—Revêtue, au *for extérieur*, d'un pouvoir semblable à celui de la Pénitencerie pour le *for intérieur*, la Daterie délivre, au nom du Pape, les dispenses de mariage, donne les privilèges, confère les évêchés, les dispenses d'âge, etc. Son origine est fort ancienne ; on la trouve déjà au temps d'Honorius III.—*Pro-Dataire* : S. E. le cardinal Sacconi.—*Sous-Dataire* : Mgr Jean Capri.

CHAMBRE APOSTOLIQUE.—La chambre apostolique perçoit et administre les revenus du Saint-Siège. Le cardinal Camerlingue, son président, gouverne les affaires publiques pendant la vacance du Saint-Siège, préside aux relations diplomatiques et fait battre monnaie.—*Camerlingue de la Sainte Eglise* : S. E. le cardinal Di Pietro.—*Vice-Camerlingue* : Mgr Antoine Pellegrini.

SAINT-JEAN DE LATRAN.

La cathédrale de l'univers catholique, *omnium ecclesiarum mater et magistra*, Saint-Jean de Latran, est en ce moment l'objet de travaux gigantesques. Ils intéressent tous ceux qui l'aiment et la vèrènt comme le centre de leur unité religieuse.

En 1870, les bombes piémontaises ont ébranlé certaines parties de la basilique ; la sacristie notamment, édifice monumental, qui avait été construit primitivement sans fondations, avait été notamment endommagée.

Pie IX, que ses sujets romains ont justement appelé le réparateur, entreprit malgré sa détresse une consolidation nécessaire. Ces travaux se poursuivent : on a repris en sous-œuvre chacune des murailles, qu'on établit sur une solide assise. Les tranchées ont en ce moment dix-sept mètres de profondeur et trois mètres de largeur.

Mais Léon XIII, digne continuateur des pontifes romains, ces infatigables constructeurs, ne s'est pas borné à l'entreprise com-

mencée. Il a pensé que l'Église mère et maîtresse méritait une restauration plus générale. Il a confié cette œuvre au fils de l'architecte Vespignani, qui continue l'œuvre du commandeur, son savant et illustre père.

Le pape lui a enjoint de pousser les travaux, de les achever dans le plus bref délai compatible avec leur solidité. Il aime spécialement ce temple magnifique, qui renferme les plus précieuses reliques de la chrétienté.

Là où commençait autrefois le cintre de l'abside, se dresse un arc immense, épais de deux mètres : sur cet arc s'appuie la voûte, qui se prolonge jusqu'à un arc semblable, lequel commence lui-même le cintre de la nouvelle abside gigantesque : celle-ci s'arrondit beaucoup plus profondément que l'ancienne. Ses murailles, épaisses de trois mètres, sont faites de petits cubes romains, cimentés à la chaux et à la pouzzolane, de telle façon que l'ensemble forme un bloc agrégé comme un morceau de marbre. De grands chaînages de fer ajoutent encore à la solidité de cette construction. Au sommet de la nouvelle abside seront reproduites les vieilles mosaïques de l'ancienne.

Au flanc de la basilique, dans la chapelle du Saint-Sacrement, s'ouvre une grande galerie qui longe par derrière et enveloppe sur trois côtés l'abside : elle est surmonté d'un étage qui donne accès aux tribunes des musiciens et que surmontent à l'extérieur de vastes promenoirs en terrasse.

Les verrières portent ces mots :

LEO. XIII. PONT. AN. V.

L'écusson du pape régnant décorera cette œuvre magnifique : *opus romanum romano ausu perfectum*, attestant ce que Léon XIII eût fait pour sa capitale, si celle-ci ne gémissait pas sous l'oppression de l'envahisseur.

Auprès de l'abside de Latran pâlisent singulièrement les plus considérables travaux du gouvernement italien, tels que l'hôtel du ministère des finances, à la porte Pie.

Des terrasses du nouvel édifice on voit le panorama de Rome et de ses environs.

A l'horizon brillent les sommets du mont Cavi, où campa l'armée d'Annibal ; puis, plus près, s'étendent les vastes solitudes de la campagne romaine, cette mélancolique ceinture de pâturages sans fin, où le pâtre-cavalier poursuit ses grands buffles noirs, où se dressent les aqueducs anciens, les ruines pittoresques des temples, des bains et des tombeaux.

Puis, voici les murs de la cité, les cyprès sombres de ses jardins, puis les termes de Caracalla, la coupole de Saint-Pierre, les galeries du Vatican et le grandiose vaisseau de Sainte-Marie Majeure.

Autour de ces géants éternels, gardiens et témoins de l'immuable Papauté, rampent comme une fourmilière les maison

nettes économiquement improvisées des larges voies nouvelles, tentes dressées à la hâte pour une invasion qui passe !

Le Saint-Père a donné ordre d'élever dans la nouvelle abside de Saint-Jean de Latran, qui est à peu près terminée, un monument au Pape Innocent III, qui était né comme lui dans la province d'Agnani à Pérouse, dont il a été lui-même pendant si longtemps évêque.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER.

ÉTATS-UNIS.—Une décision très-importante pour les catholiques des Etats-Unis, vient d'être rendue par les tribunaux. Il a été décidé qu'un legs fait sous la condition de faire dire des messes pour le repos de l'âme du testateur est valide.

Une dame catholique de New-York avait fait un testament de cette nature, et ses héritiers en contestaient la validité, sous prétexte que cet argent devait être employé pour des pratiques superstitieuses, le testament était nul d'après les lois de l'Etat. Le juge Bergen de New-York, a rejeté cette prétention et en rendant jugement, s'est surtout basé sur la raison suivante :

“ Dans cette cause, a-t-il dit, la défunte était membre de l'Eglise catholique, et la célébration des messes pour le repos des âmes des défunts est une pratique universelle observée dans cette église. Il ne me paraît pas que ce legs puisse être considéré comme fait pour des pratiques superstitieuses, puisque cette coutume de célébrer des messes pour les morts est un des articles de la foi catholique, cette foi que des millions d'hommes, dans tout le monde civilisé, ont adoptée comme leur croyance religieuse.”

ANGLETERRE.—Nous lisons dans le *Catholic Times* :

“ Le R. P. Perry, jésuite anglais et astronome distingué, que le gouvernement de la Reine avait envoyé à Madagascar, pour observer le passage de la planète Vénus sur le soleil, est de retour à Londres avec ses deux compagnons, le R. P. Sidgreaves, S. J., et le F. Carlisle.

Le R. P. Perry doit présenter prochainement à la société royale d'astronomie, son rapport sur le résultat de ses observations, qui, paraît-il, ont parfaitement réussi.”

SÉNÉGAL (Afrique occidentale).—Un prêtre, missionnaire au Sénégal a envoyé, il y a quelque temps, ce touchant récit :

“ Je chevauchais péniblement dans un quartier que je n'avais jamais parcouru, lorsque tout à coup j'arrivai près d'une case habitée. Comme j'en franchissais le seuil, une voix effrayée me crie : “ Qui vient là ! ”—Un père missionnaire, répondis-je ; soyez

sans crainte. Que la paix du Seigneur descende sur cette maison et sur ceux qui l'habitent !—Un prêtre ! dit l'inconnu en fort bon français, soyez le bienvenu, mon père, et faites vite...—Quoi donc ? Qui êtes-vous ? Vous êtes un soldat français ? Comment êtes-vous ici ? Qu'avez-vous ?—Questions inutiles, mon père ; j'en suis à mon troisième accès de fièvre qui ne pardonne pas, vous le savez. Dépêchons-nous de purifier la conscience ; nous causerons après, si Dieu nous laisse la vie. Je suis prêt, commençons."

"Les affaires de la conscience réglées, je dis au moribond : "Vous avez sans doute prié le bon Dieu ; évidemment c'est votre bon ange gardien qui m'a amené auprès de vous.—Voulez-vous, mon père, savoir le fin mot de tout ceci ? J'étais sûr qu'il arriverait ici un prêtre auprès de moi. Je porte sur moi le cordon de saint Joseph, j'ai aussi sa médaille et j'appartiens à la confrérie de la *Bonne mort*. Eh ! bien, ma conscience n'était pas en bon état. Donc saint Joseph devait m'amener un prêtre. C'est ce que je lui disais : vous voyez que je n'avais pas tort de placer ma confiance en lui."

"Deux heures après, saint Joseph recevait l'âme de son dévot serviteur."

CHINE.—Nous avons trouvé, dans une relation d'un missionnaire de la Chine, un trait digne d'admiration.

"Un chrétien âgé, après avoir généreusement confessé sa foi, fut condamné à l'exil. Avant de l'expédier vers une terre lointaine, on grava sur son front ces trois mots : *Religion infâme de Jésus !* Ce noble vieillard, ne pouvant effacer ce qui était un outrage pour sa foi, se fit enlever sur le vif le lambeau de chair qui insultait à son Dieu, ne gardant incrusté sur son front que le nom de Jésus."

CORÉE.—Sur l'invitation de leurs missionnaires, toujours persécutés, les fidèles du royaume de Corée ont recueilli les corps de quatre de leurs plus récents martyrs, et, afin de les dérober à la rage des païens, ils les ont fait passer au Japon, d'où l'on espère qu'ils seront rapportés en France. Les fidèles de Dijon, dit la *Chronique religieuse* du diocèse, seraient dans la jubilation s'ils pouvaient posséder les restes de leur compatriote, Just de Bretennières.

ALLEMAGNE.—On télégraphie de Berlin au *Journal d'Alsace* :

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* publie la note que M. de Schlœzer a adressée au cardinal Jacobini le 4 décembre 1892, pour démentir le bruit d'après lequel le gouvernement prussien demanderait au gouvernement italien l'extradition du cardinal Ledochowski dès que ce prince de l'Eglise se montrerait en dehors du Vatican. M. de Schlœzer démontre dans cette note que le traité d'extradition conclu entre la Prusse et l'Italie ne s'applique pas.

aux délits commis par Mgr Ledochowki, et que, par conséquent, le gouvernement prussien n'a jamais pu songer à demander à l'Italie l'extradition de ce prélat, une demande que ce pays n'aurait jamais pu accueillir. Le diplomate allemand déclare enfin officiellement que la Prusse ne demandera jamais l'arrestation ni l'extradition de Mgr Ledochowski, que celui-ci peut donc quitter le Vatican sans avoir à craindre qu'il soit arrêté et livré à la Prusse.

FRANCE.—*Le Bulletin de l'Œuvre de Saint-François de Salle* pour le mois de mars accuse une recette, pour l'année 1882, de 831,049.95 francs ou \$166,209.99. En 1881, la recette avait été de 807,227.15 francs ou \$161,445.43. Les diocèses du Canada, savoir : Chatham, Chicoutimi, Montréal, Ottawa, Rimouski, Saint-Hyacinthe, Sherbrooke et Trois-Rivières ont fourni, sur la recette de 1882, la somme de 37,311.55 francs ou \$7,462.32.

La dépense générale, pour toutes les bonnes œuvres soutenues par cette association, en 1882, a été de 827,996.90 francs ou \$165,599.38.

Les secours de cette œuvre admirable, en France, se sont surtout portés du côté des écoles libres et de la diffusion des bons livres, parce que c'est principalement par l'école sans Dieu et par la presse impie que la foi est mise en péril dans ce pays. 1020 écoles ont été secourues et 706,806 ouvrages religieux ont été répandus par toute la France.

—Le 14, s'est tenue à Paris, au Cirque d'été, la réunion générale de l'*Œuvre diocésaine des écoles chrétienne libres* ; beaux discours de M. Chesnelong et de Mgr d'Hulst ; rapport de M. Denys Cochin.— Le rapporteur impressionna profondément l'assemblée en lui montrant, par des chiffres, la grandeur de l'œuvre accomplie : avec les dix millions dépensés dans ces trois années, les catholiques ont fait le tiers de ce que la ville de Paris accomplit avec un budget annuel de vingt millions ; chaque élève des écoles libres coûte de 40 à 50 francs, tandis que ceux des écoles communales coûtent chacun 120 francs. M. Cochin montre éloquemment que c'est au désintéressement des Frères et des Sœurs qu'il faut rendre grâce de cette énorme différence, et toute l'assemblée le soutient de bravos chaleureux lorsqu'il demande si la ville de Paris ne devrait pas leur témoigner quelque reconnaissance pour les économies qu'ils lui ont permis de réaliser pendant cinquante années de bons et loyaux services.

A PROPOS DE CHARITÉ.

La femme d'un riche protestant tombe malade. Le médecin de la famille est appelé et constate que la malade est atteinte de la petite vérole. Alors toute la famille et les servantes de quitter la maison en apprenant cette nouvelle terrible. Le mari reste seul auprès de sa femme. Le médecin continue ses visites pendant quelques temps, mais en diminuant le nombre de jour en jour ; il craignait sans doute d'être atteint du fléau. Enfin, il déclare au mari que la maladie est incurable, et il cesse de prodiguer ses soins à cette pauvre malheureuse.

Le mari, laissé seul et osant à peine approcher du chevet de la moribonde, tant sa vue était répugnante, se met à réfléchir sur son triste sort, de se voir ainsi abandonné de tout le monde, même de la mère de sa femme qui vient de temps à autre demander des nouvelles de sa fille en se tenant de l'autre côté de la rue. Une idée lumineuse lui traverse alors l'esprit. " Si j'allais trouver les Sœurs de la Charité, peut-être pourraient-elles à soigner ma femme. Ah ! non, elles ne se rendront pas à mon désir, elles n'appartiennent pas à la même religion que moi. " Tout de même il se décide à faire cette démarche et court chez les Sœurs de la Charité. Il expose brièvement le but de sa mission à la supérieure, qui envoie aussitôt deux sœurs auprès de la malade.

Les deux bonnes sœurs se dévouent corps et âme à l'œuvre si repoussante de prendre soin d'une moribonde atteinte de la variole ; elles n'épargnent rien pour la rappeler à la vie. Elles la revêtent de nouveaux vêtements, lavent son linge tout imprégné de pus, lui pansent ses plaies ; en un mot, elles exposent leur propre vie pour sauver celle d'une femme protestante. A peine huit jours sont-ils écoulés, que la femme dont il s'agit, se déclare parfaitement guérie et qu'elle a assez de force pour se lever.

Le mari est tout étonné d'un pareil dévouement de la part d'aussi frêles créatures ; il est vraiment enthousiasmé de leur héroïsme. Il demande aux sœurs combien il leur doit pour les soins qu'elles ont donnés à sa femme. " Rien, répondirent-elles, notre religion nous ordonne de faire la charité et nous avons suivi ce précepte en venant ici. " Notre protestant, qui avait observé tout ce qu'avaient fait les Sœurs de la Charité pour sa femme, s'écrie alors : " Il n'y a que la religion catholique qui puisse exécuter des actions aussi sublimes. De ce jour, je suis catholique et je mourrai catholique. " La femme de ce digne protestant et toute sa famille entrèrent aussitôt dans le giron de l'Eglise catholique.

DÉCÈS DE LA SEMAINE.



C'est une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés.

11 Mach. XIII, 46.

PRIONS POUR NOS MORTS :

Catherine Claude.—Antoine Chapleau.—Julie Loiseau.—Daniel Charlebois.—Annie Headley.—Hiram Duclos.—Ann Sullivan.—Marguerite McNancy.—John Aspel.—Jos. Labelle.—Cléophas Thériault.—Marie Meunier.—Narcisse Allaire.—Edouard Tremblay.—Patrick Curley.—Aséline Eallior.—Dora Hélan.—Joseph Poudreux.—Joseph Roy.—Adélaïde Richard.—Napoléon Marsolais.—Mary Darin.—John Smith.—Edouard Senécal.—Mary O'Brien.—Jas. Ethier.—M. Cunningham.

DE PROFUNDIS.

L. J. A. SURVEYER

Marchand Ferronnier

Tient l'assortiment le plus complet pour églises ou autres édifices publics, consistant en

Clanches, Targettes, Charnières (simples ou à ressort), Serrures, Poignées en bronze (nickelées ou en hématite).

—en outre:—

Un grand choix d'articles en argenterie, coutellerie et aussi ustensils de cuisine émaillés, etc.

188, rue Notre-Dame

(En face du Palais de Justice)

MONTREAL.

25 Cts.

Employez les

Pilules de McGALE

(composées de noix-longues)

Pour les affections bilieuses, mal de tête, constipation, etc., etc.

A vendre partout.

A VENDRE

Immédiatement

(Plusieurs bons instruments pris en échange pour des Orgues-Harmoniums *Dominion*.)

Mason & Hamlin, neuf.....	\$175 00
Estey, aussi bon que neuf.....	150 00
Lecomte, Paris.....	175 00
Woods.....	100 00
2 Smith à deux claviers et pédalier.....	\$150 00 et 200 00
Bell, neuf.....	110 00
Warren.....	50 00
West (6 octaves).....	80 00
Beatty (25 registres).....	100 00

Conditions faciles

L. E. N. PRATTE

280, rue Notre-Dame

MONTREAL.

—
AU PUBLIC
—

Vous n'êtes pas sans savoir que la célèbre Maison **A. PILON & Cie.**, si bien connue par toute la Puissance, même de l'étranger, pour sa libéralité et sa générosité, a, par la dureté des temps et le peu d'activité du commerce, déposé son bilan. Une maison telle que celle-là ne devait pas disparaître, ne devait pas s'effacer. C'est ce que j'ai compris. Ayant acheté le stock de la dite Maison, je viens vous annoncer que j'en continuerai les affaires à la même place, au grand palais de la rue Sainte-Catherine, sous la raison sociale de

J. B. LABELLE.

Par la présente je viens aussi solliciter humblement l'honneur de votre visite ; vous ayant toujours compté du nombre des pratiques avantageuses de l'ancienne Maison **A. PILON & Cie.**, dont je faisais partie, j'ose espérer que vous répondrez à mon invitation et que, comme par le passé, vous continuerez à accorder à l'établissement votre part de patronage. Veuillez croire que moi, de mon côté, je serai tout en mon pouvoir pour vous donner pleine et entière satisfaction sous tous les rapports.

Toujours, comme autrefois, la Maison sera une place où les pratiques seront reçues avec bienveillance et l'attention la plus délicate sera portée à leurs demandes. Toujours au premier rang, elle brillera par sa part d'encouragement, c'est-à-dire que la nouvelle Maison sera comme l'ancienne, si ce n'est le nom qui en est changé, car notre *motto* est **LIBÉRALITÉ ET GÉNÉROSITÉ.**

J. B. LABELLE

Successeur de A. Pilon & Cie.

647 et 649, rue Sainte-Catherine, Montréal.

LANTHIER & Cie.

271, rue Notre-Dame

Notre maison, comme les années précédentes, possède l'assortiment le plus complet de Chapeaux Anglais, Français et Américains de tous genres et de toutes qualités, pour hommes, jeunes gens et enfants. Pardessus imperméables de toutes descriptions. Parapluies des célèbres maisons de Martin, Sangster, etc. — Le département des Messieurs du Clergé est une de nos spécialités. Chapeaux de soie Romain et ordinaire, fourre dur et mou. Pardessus et Manteaux en Tweed et Cachemire noir. — Les prix varient selon la qualité de l'article.

J. ALPHONSE ROBY

Peintre Décorateur

Enseignes et Ornaments
Dorure en tout genre

Quatorze ans d'expérience dans ces spécialités.

Bas prix. — Exécution supérieure.

No. 303, rue Saint-Laurent

MONTRÉAL.

POUR AVOIR DE

Bonnes Photographies

A BON MARCHÉ

Visitez l'établissement de

H. LARIN

18 — RUE SAINT-LAURENT — 18

M. A. BAYARD, artiste au crayon, avantageusement connu, invite le clergé et le public à visiter son atelier et garantit la ressemblance parfaite de ses portraits au crayon d'après photographies.

ÉTABLI EN 1859

HENRY R. GRAY

Chimiste - Pharmacien.

144, rue Saint-Laurent

MONTRÉAL.

Prescriptions des médecins préparées avec soin. Première qualité de drogues et matières chimiques.

Beurre et œufs frais

Sirap et sucre d'érable nouveau

Entrepôt en

J. B. RICHER

Marchand d'épicerie, vins, liqueurs,
etc., etc.

Coin des rues

Lagachetière et St-Charles Borromée

A. B. STEWART & FILS

ENCANTEURS

Pour la vente des biens-fonds et des
marchandises en général

432, rue Notre-Dame

Samedi après-midi, grande vente de
marchandises françaises et d'instru-
ments de chirurgie. Chaque lundi et
mardi, vente régulière de meubles de
ménage.

CIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU

"THE FIRE INSURANCE ASSOCIATION"

DE LONDRES, ANGLETERRE

Capital	-	-	-	-	\$5,000,000
Fonds de Réserve	-	-	-	-	450,000
Dépot au Gouvernement	-	-	-	-	100,000

Prend toutes espèces de risques contre le feu, à des prix modérés. Les églises,
maisons religieuses et d'éducation, à des taux comparativement bas.

DIRECTEURS.—Président : l'hon. Donald Smith, directeur de la Banque de
Montréal; vice-président : Edward Mackay, Ecr., directeur de la Banque de
Montréal, John Ogilvie, Ecr., Rbt. Benny, Ecr.

AGENT SPÉCIAL : A. A. Meilleur.—GÉRANT GÉNÉRAL : William Robertson.

Bureau principal pour le Canada : 217, rue Saint-Jacques, Montréal.

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN

Règlements amendés concernant les terres.

La Compagnie offre actuellement en vente des terres dans la zone du chemin de fer, le long de la ligne principale, à **\$2.50 L'ACRE ET AU-DESSUS**, avec ou sans condition de culture. On fera, à certaines conditions, une réduction de \$1.25 à \$3.50 l'acre, suivant le prix payé pour les terres. La Compagnie offre également en vente des terres **sans condition d'établissement ou de culture**. Les sections réservées le long de la ligne principale jusqu'à Moose Jaw, c'est-à-dire les sections un mille en deça du chemin de fer sont actuellement offertes en vente à des conditions avantageuses, mais seulement aux personnes qui voudront se livrer à la culture à un temps dit. Les terres de grande valeur du sud du Manitoba, concédées à la Compagnie du sud de la zone du chemin de fer, ont été transportées à la Compagnie des Terres du Nord-Ouest du Canada, à qui les acheteurs doivent s'adresser. Ces terres comprennent celles qui sont le long de l'embranchement sud-ouest du chemin de fer Pacifique Canadien, lequel sera complété et en opération cette saison jusqu'à Grétna sur la Frontière Internationale et vers l'ouest jusqu'à la montagne de Pembina, aussi les terres dans les districts des Lacs Souris, Pélican, Whitewater et Moose Mountain.

CONDITIONS DE PAIEMENT

L'acheteur pourra payer un sixième comptant et la balance en cinq paiements annuels, avec intérêt à six pour cent, payable d'avance. Ceux qui achèteront sans condition de culture recevront un acte de transport de la terre, s'ils paient tout le prix comptant. On pourra faire les PAIEMENTS AVEC LES DEBENTURES DES TERRES CONCEDEES qui seront acceptées à 10 POUR CENT DE PRIME sur leur valeur au pair, et les intérêts accrus. On peut obtenir des débetures à la Banque de Montréal, ici, ou à aucune de ses succursales.

Pour prix et conditions de vente et tous autres renseignements concernant l'achat des terres de la Compagnie du Chemin de Fer, s'adresser à JOHN H. McTARVISH, commissaire des Terres, Winnipeg.

Par ordre du Bureau,

CHARLES DRINKWATER,

Secrétaire.

Montréal, 22 janvier 1883.

COMPTOIR GÉNÉRAL DU CLERGÉ.

L'assortiment le plus complet d'ornements d'église, chasublerie, orfèvrerie, broderies, peintures religieuses, chemins de la croix, cierges, huile d'olive, vin de messe approuvé par les autorités ecclésiastiques.

Département spécial pour la confection des soutanes.
Demandez notre catalogue.

SENECAL & Cie.

220, rue Notre-Dame, Montréal.

Grande Fonderie de Cloches

BURDIN AINÉ

Rue de Cendé, 28

LYON.

Fournisseur des Cathédrales de
Agen, Autun, Avignon, Aix, Alger, Port-d'Espagne, Constantine, Gap, Grenoble,
Valence, Tunis.

Accords de cloches; carillons; montures de tous systèmes; beffrois en fer; ameublement complet des clochers. Médailles aux expositions universelles: Paris 1855, 1867 et 1878; Lyon 1872; Sidney 1879; Clermont-Ferrand 1880; Académie nationale 1878.

Représentée à Montréal par **M. R. BEULLAC**, 229, Not. 3-Dame.

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH

Cadieux & Derome

205 & 207 RUE NOTRE-DAME

MONTREAL.

ANNALES DE LA SAINTE FACE.

Revue mensuelle de l'œuvre, et souvenirs de M. Dupont et de la Sœur Saint-Pierre. Sous la direction des Prêtres de la Sainte-Face.

PARAISANT TOUS LES MOIS.

Prix de l'abonnement \$1.00.

Vie de M. Dupont, apôtre de la dévotion à la sainte Face, par M. l'abbé Janvier., 2 vol. in-12, \$2.00

Au Clergé et aux Communautés Religieuses.

HUILE D'OLIVE

*d'une qualité supérieure pour les autels et dortoirs, en
barils, canistres ou au gallon.*

VEILLEUSES DE TOUTES SORTES

CIRE BLANCHE } POUR
ET PARAFFINE } LES
CIERGES

EN GROS ET EN DÉTAIL CHEZ

R. J. DEVINS, Pharmacien

Voisin du Palais de Justice, Montréal.



RENOVATEUR

PARISIEN

de LUBY.

ARTICLE DE TOILETTE.

Approuvé et indispensable, pour la jeunesse perpétuelle des cheveux.

Cette excellente préparation ramène les cheveux gris à leur couleur naturelle et en conserve la beauté ; entretient la tête propre et fraîche, donne aux cheveux un lustre et un parfum très agréables ; empêche et détruit les pellicules, ne gâte pas la peau ni la coiffure la plus délicate ; arrête certainement les cheveux de tomber dans peu de jours, et donne une satisfaction complète à tous ceux qui s'en servent, étant moins cher que toute autre préparation de ce genre, car par son usage on peut se dispenser d'huile ou de pommade.

*En vente chez tous les pharmaciens en grandes bouteilles de 50 cts.
ou six bouteilles pour \$2.50.*

Entrepôt général à Montréal, chez

R. J. DEVINS, Pharmacien

Voisin du Palais de Justice, rue Notre-Dame, Montréal.